



Litige avec mon vehicule payé comptant,il me reclame une somme

Par titi, le **04/05/2008** à **14:44**

Bonjour Mrs.
Après avoir acheté un vehicule dans un garage payé comptant.Celui-ci m'informe que mon véhicule n'est pas conforme sur le bon de reprise de mon auto.Il avait la carte grise en sa possession lors du formulaire(puissance din, et l'année de mise en circulation,2 fautes commise par le commerciale)J'ai voulu faire reprendre mon véhicule plus tard mais il l'avait déjà vendue.Il me réclame une somme,somme que je voulais régler,mais après discussion avec UFC,om ma dit de ne rien régler ,car c'est une faute professionnelle du garagiste.Après plusieurs mois de négociation ,je viens de recevoir une lettre d'un créancier m'indiquant de régler au plus vite avant poursuite.Que dois-je faire?Quel sont mes recours? A-t-il le droit de gager mon véhicule maintenant ?Dois-je régler ?
En attente d'une réponse au plus vite ,veuillez recevoir Mrs, mes salutations distinguées.
Mr Dufour.